

Josiane KIEFFER
2 rue de la Fraternité
68310 WITTELSHEIM
Membre du bureau de la CSS Stocamine

Monsieur Laurent TOUVET
Préfet du Haut –Rhin
11 avenue de la République
68000 COLMAR

Courrier électronique

Wittelsheim le 19 avril 2017

Objet : Recours gracieux à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017, autorisant le stockage illimité à Stocamine

Monsieur le Préfet,

Je vous demande de bien vouloir annuler l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017, autorisant le stockage illimité au fond de la mine Joseph Else à Wittelsheim de près de 42000 tonnes de déchets ultimes hautement toxiques non radioactifs au motif suivant :

Les aléas miniers et notamment les risques d'effondrement de la tête de puits remblayés n'ont pas été pris en compte dans le bilan écologique et n'ont pas été présentés à la CSS Stocamine.

SUR LES ALEAS MINIERS :

La DREAL avait demandé à GEODERIS une étude sur les aléas miniers portant sur les puits de mines remblayés des MDPAs par application de l'arrêté ministériel du 26 août 2011.

Le 18 janvier 2017 je vous ai demandé une réunion exceptionnelle de la CSS MDPAs portant sur l'extension du périmètre de protection des puits remblayés. Vous m'avez répondu par courrier du 6 mars 2017 :

« Dans le cadre de la CIAM (Commission d'Information Après Mines) du Bassin Potassique du 14 décembre 2016, les conclusions de cette étude ont été évoquées.

Comme il est d'usage en la matière cette étude est en cours d'analyse par les services de l'Etat en vue d'une future intégration dans les documents d'urbanisme...

Au demeurant, la problématique et les impacts éventuels de la présence des puits remblayés dans le secteur Amélie des anciens travaux des MDPA dans lequel se situent les zones de stockage de Stocamine, ont été abordés dans le chapitre 4 du bilan écologique et l'étude d'impact intitulé effets cumulés avec d'autres projets et dans le rapport hydraulique de la tierce expertise de mai 2016 dans la partie voies potentielles et débits d'infiltration. »

Il ressort de votre réponse, que le 14 décembre 2016 date de la réunion de la Commission Information Après Mines et veille de la clôture de l'enquête publique Stocamine, cette problématique d'effondrement de puits remblayés était en cours d'analyse par les services de l'Etat.

Dans aucun document invoqué dans votre réponse, ne figure l'extension du périmètre de sécurité des puits remblayés de 16 à 50 mètres, ni des conséquences sur l'ennoyage suite à ce risque !

Il est évident que l'effondrement de la tête d'un puits remblayé, serait de nature à raccourcir considérablement la durée d'ennoyage de l'aire de stockage des déchets ultimes et de contredire sérieusement la centaine d'expertises commanditées par MDPA/STOCAMINE.

En conséquence le bilan écologique étant incomplet et faussé, l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 autorisant le stockage illimité au fond de la mine Joseph Else à Wittelsheim de 42000 tonnes de déchets ultimes hautement toxiques, doit être annulé.

Dans l'attente d'une réponse favorable et en vous remerciant, recevez Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Josiane KIEFFER